Guide d'Installation en Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PPAM) Bio

Je souhaite m'installer en PPAM Bio… Quelles questions dois-je me poser ? Quelle démarche suivre?

Où puis-je avoir une première information…
… technique sur les PPAM ?

iteipmai	Contact : Laurent Couston Tél : 04.75.91.59.12 - La Vesc (26) Mail : laurent.couston@iteipmai.fr Site internet : www.iteipmai.fr	Essentiellement recherche/expérimentation en PPAM Bio, mais également appui technique aux producteurs, conseil et expertise technique en matière de cultures de PPAM biologiques. *Zone géographique d'intervention : ensemble de la France*
AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE DRÔME	Contacts : Pierre-Yves Mathonnet Tél : 04.75.26.27.51 - Mévouillon (26) Mail : pymathonnet@drome.chambagri.fr Sarah Vabre Tél. : 04.75.53.91.10 – Montélimar (26) Mail : svabre@drome.chambagri.fr	Conseil et expertise en production de plants sains de lavande en bio. Appui technique aux producteurs de PPAM Bio. Installation et conversion en AB. *Zone géographique d'intervention : Drôme et Rhône-Alpes*
CRIEPPAM	Contacts : Bert Candaele Sylvain Perrot Stéphanie Taquin Tél : 04.92.87.70.52 - Manosque (04) Mail : candaele.crieppam@wanadoo.fr sylvain.crieppam@orange.fr taquin.crieppam@wanadoo.fr	Conseil et expertise en distillation des PPAM, Machinisme et séchage, Gestion de la filière plants sains. *Zone géographique d'intervention : ensemble de la France (Conseil technique : région PACA)*

… économique sur la filière et les marchés ?

Contact : Viviane Cataldo Tél : 04.92.79.34.46 - Volx (04) Mail : viviane.cataldo@franceagrimer.fr	Observatoire de la production des PPAM Bio en France. Liste des groupements de producteurs de ppam bio et des entreprises de transformation et de négoce de ppam bio. *Zone géographique d'intervention : ensemble de la France*
Contacts : Aurélie Gommé/Thomas Lejay Tél : 04.92.72.47.62- Manosque (04) Mail : aurelie.gomme@cpparm.org thomas.lejay@cpparm.org	Animation du Comité Bio, qui rassemble les professionnels de l'amont de la filière PPAM, et coordination de ses actions : organisation de journées de rencontre techniques et économiques et d'un voyage d'études en Europe, publication de la revue HerbaBio. Animation du réseau des fermes ressources. Animation du réseau Sud Aroma Bio. *Zone géographique d'intervention : ensemble de la France*

Les rendez-vous d'information de la filière PPAM Bio

Une journée technico-économique d'information et d'échanges destinée aux producteurs (atelier de diversification ou projet d'installation) est organisée chaque année à l'automne, ainsi qu'une journée Fermes Ressources en juin. Un voyage bio en Europe a également lieu chaque année en octobre.
Pour être tenu au courant des activités (journées, voyage d'étude, visite de fermes ressources…), contacter le CPPARM.

Où puis-je me documenter ? Quels sont les documents disponibles ?

- L'**Herbabio**

Journal d'information pour les producteurs PPAM Bio, rédigé par le Comité Bio

4 numéros par an

Vous trouverez le bulletin d'abonnement en page 20 de ce guide.

- Les **fiches fermes ressources**

Ce sont des fiches réalisées sur différents types d'exploitations installées en PPAM bio au sein de diverses régions et qui permettent d'observer leurs fonctionnements.
Elles sont disponibles sur le site internet du CPPARM (http://www.cpparm.org/le-bio/les-fermes-ressources) et sur commande par téléphone auprès des différents organismes de la filière.

- La **liste des producteurs de plants et de semences** de PPAM Bio actuellement recensés est mise à jour par l'Iteipmai. Vous pouvez la demander au 04.75.91.81.46.

Pour connaître la disponibilité des semences de PPAM Bio, vous pouvez consulter la base de données du Gnis : **http://www.semences-biologiques.org/**.

- L'ensemble des **fiches techniques** par plante ou thématique, diffusées par l'ITEIPMAI (voir liste en page 21).

- Le **forum question-réponse** des PPAM Bio sur internet. Pour vous inscrire, envoyez un mail à : PAMbio-subscribe@yahoogroupes.fr

- Le **guide PPAM** de la Chambre d'Agriculture de la Drôme, dont vous trouverez le sommaire en page 22 et le bon de commande en page 23.

Où puis-je suivre une formation sur les PPAM et construire mon projet ?

Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole (BPREA formation de niveau V) et Brevet Professionnel Agricole (BPA de niveau IV)		
CFPPA de Nyons 2 avenue de Venterol BP 36 26111 Nyons (Drôme)	Contacts : Yann Smit/ Arnault Chevalier Tél : 04.75.26.65.90 Fax : 04.75.26.32.67 Mail : cfppa.nyons@educagri.fr Site internet : www.cfppa.nyons.educagri.fr	Formation diplomante permettant d'acquérir la capacité professionnelle (pour l'installation en agriculture) ou une qualification pour un emploi de salarié. Durée : 1 250 H maximum Possibilité de réduire le parcours de formation par validation d'expérience professionnelle (VAE), passage de pré-acquis ou équivalence de diplôme. Formation conduite par Unités Capitalisables (UC), spécialisée dans les PPAM (production, cueillette, transformation, commercialisation), suivant les principes de l'agriculture biologique.
Certificat de spécialisation		
CFPPA de Nyons (Drôme)	Contacts : Yann Smit/ Arnault Chevalier Tél : 04.75.26.65.90 Fax : 04.75.26.32.67 Mail : cfppa.nyons@educagri.fr Site internet : www.cfppa.nyons.educagri.fr	Formation diplomante de niveau IV CS PPAM à usage artisanal Durée : 560 H en centre + 480 H de stage en entreprise Conditions d'accès : être âgé de + 18 ans, être titulaire d'un diplôme de niveau IV en agriculture et avoir un projet professionnel dans la filière. Contenu : étude de la filière, connaissance des plantes, étude des techniques de production et de transformation, voyage d'études, stages pratiques.
CFPPA de Montmorot 514, avenue Ed.Faure 39570 Montmorot (Jura)	Contact : Mélanie Triboulet Tél : 03.84.87.20.02 Fax : 03.84.87.21.02 Mail :cfppa.montmorot@educagri.fr Site internet : http://www.cfppamontmorot.fr/	Formation de niveau IV PPAM en agrobiologie Conduite des cultures en AB et transformation (séchage et transformation alimentaire) Durée : 560 H en centre + 420 H de stage en entreprise Contenu : organisation d'un système de production, techniques de production et cueillette, transformation.
CFPPA de Marmilhat BP 116 - 63370 Lempdes (Auvergne)	Contact : Nathalie Natier Tél. : 04.73.83.72.50 Mail : cfppa.marmilhat@educagri.fr Site internet : www.marmilhat.educagri.fr	PPAM à usage industriel ou artisanal Durée : 560 H en centre + 350 H de stage en entreprise Contenu : acquisition des capacités nécessaires à l'exercice du métier de producteur et/ou cueilleur de PPAM, connaissance de la filière et des techniques de transformation, valeurs nutritionnelles des PPAM

UCAR = Unité capitalisable d'adaptation régionale, autrement dit un module de 40 à 60 H accessible aux participants BPA et BPREA d'une autre spécialisation.		
CFPPA de Nyons (Drôme)	Contact : Yann Smit/ Arnault Chevalier Tél : 04.75.26.65.90 Fax : 04.75.26.32.67 Mail : cfppa.nyons@educagri.fr Site internet : www.cfppa.nyons.educagri.fr	Ucar Distillation : techniques de distillation des PPAM, théorie et pratique. Ucar PPAM : production française, législation, transformation et commercialisation des PPAM. Ucar Transfo PPAM : principales méthodes et techniques de transformation des PPAM. Ucar Cueillette : Cueillette des plantes sauvages en milieu naturel.
CFPPA de Florac 2, place de l'Ancienne Gare 48400 Florac (Lozère)	Tél : 04.66.65.65.62 Fax : 04.66.65.65.61 Mail : cfppalozere@educagri.fr Site internet : www.eplealozere.fr	Transformer et cuisiner les plantes sauvages.
CFPPA de Montmorot (Jura)	Contact : Mélanie Triboulet Tél : 03.84.87.20.02 Fax : 03.84.87.21.02 Mail :cfppa.montmorot@educagri.fr Site internet : http://www.cfppamontmorot.fr/	Ucar 1 : connaissance des plantes médicinales et aromatiques. Ucar 2 : transformation des PPAM. Ucar 3 : production d'huiles essentielles et eaux florales.
CFPPA de Carmejane 04510 Le Chaffaut (Alpes de Haute Provence)	Contact : M. P. Quiniou Tél : 04.92.34.60.56 Fax : 04.92.34.69.50 Mail : cfppa.digne@educagri.fr Site internet : www.digne-carmejane.educagri.fr/	BPREA « maraîchage et plantes aromatiques et médicinales biologiques » en formation continue (& an) ou par apprentissage (2 ans). Possibilité de formation courte (1 semaine) « plantes aromatiques et médicinales en culture biologique » : dimensionnement de l'atelier, filière, réglementation, culture/cueillette, transformation, commercialisation, visites d'exploitations. Nombreuses possibilités de prise en charge (dif, cif, vivea, fasea…) : nous consulter. Possibilité de formation/accompagnement sur 1 ou 2 semaines : nous contacter.

CFPPA de Marmilhat (Auvergne)	Contact : Nathalie Natier Tél. : 04.73.83.72.50 Mail : cfppa.marmilhat@educagri.fr Site internet : www.marmilhat.educagri.fr	Ucar 1 : organiser un système de production de PPAM. Ucar 2 : choisir les techniques de production/cueillette adaptées aux objectifs et aux contraintes de l'exploitation dans le cahier des charges correspondant. Ucar 3 : choisir les techniques adaptées à la transformation, au conditionnement et au stockage, dans le respect du cahier des charges correspondant. Ucar 4 : mettre en œuvre les activités de production, de cueillette et de transformation, dans le cahier des charges correspondant.
MFR Chauvigny 47, route de Montmorillon 86300 Chauvigny (Vienne)	Tél : 05.49.56.07.04 Fax :05.49.56.37.22 Site internet : http://www.mfr-chauvigny.com	Ucar : production de plantes médicinales et aromatiques en AB. Durée : 105 H Objectif : Fournir les connaissances et informations nécessaires à toute personne installée ou en projet d'installation, pour la mise en place d'un atelier de culture et vente de plantes aromatiques et/ou médicinales. Formation : transformation des plantes médicinales et aromatiques en AB. Durée : 70 H Objectif : permettre à tout porteur de projet dans le domaine de la production et de la vente de plantes aromatiques et/ou médicinales d'identifier les modes de transformation possibles, élaborer des produits à partir de plantes, en maitrisant la méthodologie, cerner la réglementation et la législation concernant la transformation et la vente de produits transformés à partir de plantes aromatiques et/ou médicinales.

Formations Iteipmai

Contact : Bruno Gaudin : bruno.gaudin@iteipmai.fr / 02.41.30.30.79

Des sessions vivéa peuvent être organisées dans votre région, selon vos besoins, auprès de groupes déjà constitués (8 à 10 personnes minimum).
Exemples de formations déjà réalisées : produire en PPAM Bio, bonnes pratiques/qualité des PPAM, analyses sur PPAM…

Pour plus d'informations, consultez le site internet de l'Iteipmai :
http://www.iteipmai.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=182&Itemid=140

Formabio

CFPPA RENNES Le RHEU - Route de Cintré - BP 55124 35651 LE RHEU CEDEX - Tél. : 02.99.60.87.77 Fax : 02.99.60.80.69 – Mail : cfppa.le-rheu@educagri.fr

Site internet : http://www.formation-continue.theodore-monod.educagri.fr/

Ce centre recense toutes les formations qui ont trait à la production en agriculture biologique, toutes filières agricoles confondues. Envoi du listing des formations sur demande.

Sessions de stage Vivéa

Contacter les chambres d'agriculture départementales et les associations départementales ou régionales de la Bio.

La Chambre d'Agriculture de la Drôme organise chaque année des formations sur la production des PPAM Bio.
Exemple de stage Vivéa organisé en 2003 par la CA de la Drôme : itinéraires de conduite des PPAM en agriculture biologique.

Pour plus d'informations, consultez le site internet de la CA 26 : http://rhone-alpes.synagri.com/synagri/synagri.nsf/pages/catalogue-prestations-26?OpenDocument&filtre=presta.

Quelles démarches pour m'installer producteur de PPAM bio ?

J'ai déjà une exploitation, je sais où je vais m'installer :	Je n'ai pas d'exploitation, j'en cherche une :
Le Point Accueil Installation est un organisme destiné à informer et conseiller tous les candidats à l'installation. Contactez-le en priorité. Liste des PAI : http://www.deveniragriculteur.fr/devenir-agriculteur/des-interlocuteurs-a-mon-ecoute.html Réseau des chambres d'agriculture : http://www.chambres-agriculture.fr/	Obtenez toutes les informations nécessaires : http://www.deveniragriculteur.fr/devenir-agriculteur.html Contactez la SAFER du département où vous souhaitez vous installer : www.safer.fr Contactez le Point Accueil Installation de votre département : http://www.deveniragriculteur.fr/devenir-agriculteur/des-interlocuteurs-a-mon-ecoute.html Cherchez une exploitation : http://www.repertoireinstallation.com/

Quelles démarches pour faire du bio ?

1er temps :

Réfléchir à la conversion bio et mesurer l'impact des modifications à effectuer (motivation, techniques, économiques, temps de travail, valorisation des produits, …..).
Vous pouvez vous faire accompagner par la Chambre d'Agriculture (http://www.chambres-agriculture.fr/) ou le Syndicat Bio (www.fnab.org) de votre département d'installation.

2ème temps :

Une fois que votre décision est prise et que vous avez choisi les ateliers qui seront engagés en Bio, il faut :

- **Contacter** les **Organismes de Contrôle** et leur demander un devis.
- **Avertir les acteurs** de votre filière (coopérative, …) de votre engagement dans cette démarche de qualité.

3ème temps :

Choisir un Organisme Certificateur (OC) et **signer un contrat** (la date de signature de ce contrat sera la date de début de conversion des terres).

Agrocert - 6, rue Georges Bizet - 47200 Marmande Tél. 05.53.20.35.49 Mail : agrocert@agrocert.fr *Identifiant : FR-BIO-07*	**Bureau Alpes Contrôles -** 3, Impasse des Prairies74940 ANNECY-LE-VIEUX Tél. : 04 50 64 99 56 Mail : mdubuc@alpes-controles.fr www.alpes-controles.fr *Identifiant : FR-BIO-15*
Bureau Veritas (anciennement Qualité France) - ZA de Champgrand BP 68 - 26 270 LORIOL sur DROME Tél. : 04.75.61.13.01 www.qualite-france.com *Identifiant : FR-BIO-10*	**Certipaq/Aclave -** 52 avenue des Iles - 74994 ANNECY CEDEX 09 Tel : 02.51.05.41.32 bio@certipaq.com www.certipaq.com *Identifiant : FR-BIO-09*
Certis - Immeuble le Millepertuis - Les Landes d'Apigné – 35650 Le Rheu 02.99.60.82.82 certis@certis.com.fr *Identifiant : FR-BIO-13*	**CERTISUD -** 70, avenue Louis Sallenave - 64000 PAU Tél. : 05 59 02 35 52 Mail:certisud@wanadoo.fr *Identifiant : FR-BIO-12*
Ecocert - La Motte BP 47 - 32600 L'Isle Jourdain Tél : 05.62.07.34.24 - Fax : 05.62.07.11.67 Mail :info@ecocert.fr www.ecocert.fr *Identifiant : FR-BIO-01*	**QualiSud -** 15 avenue de l'Océan - 40500 SAINT-SEVER Tél : 06.30.95.61.17 Mail :contact@qualisud.fr www.qualisud.fr *Identifiant : FR-BIO-16*
SGS ICS - 91 avenue Aristide Briand - 94237 Cachan Cedex Tél. : 01.41.24.89.51 www.fr.sgs.com *Identifiant : FR-BIO-11*	

4ème temps :

Demander et remplir une **notification de producteur bio** auprès de l'Agence Bio à Paris (Tél.: 01.48.70.48.42, site internet : http://www.agencebio.org/notifier-son-activite-en-agriculture-biologique). Elle doit être faite au nom du bénéficiaire du contrat d'aide à la conversion bio. En cas d'absence de notification, la certification et les aides ne seront pas accordées.
Cette notification est désormais permanente et ne devra être mise à jour qu'en cas de changement (changement d'organisme de certification, évolution des productions…).

5ème temps :

S'engager auprès d'un OC.
- Date de début d'engagement :
La date de signature du contrat correspond à la date de début de conversion (si la notification auprès de l'agence bio est antérieure à cette date).
- Coût de la prestation :
Il varie en fonction de la surface, des productions, du nombre de produits à contrôler, de la présence d'une activité de transformation, de la mixité sur la ferme.
Prix moyen : 400 à 1 000 € HT
- Les contrôles
Au minimum un contrôle annuel, sur l'ensemble de la ferme et sur rendez-vous, complété par des contrôles inopinés.

6ème temps :

Faire une demande d'aide à la conversion.
Vous pouvez bénéficier de plusieurs types d'aides. Il faut cibler celle qui correspond le mieux à votre projet.

- Aide à la conversion Bio : SAB C auprès de la DDT (documents complétant le dossier PAC tel que les perspectives de débouchés), avant le 15 mai 2013
- Aide au maintien Bio : SAB M, auprès de la DDT à déposer avant le 15 mai 2013
- Aide à la certification : auprès de votre Région
- Crédit d'impôt : auprès des centres des impôts
- Aide à l'investissement matériel spécifique Bio : auprès de la DDT.

Démarche conseillée :

Contacter les organismes spécialisés en agriculture biologique de votre département : Chambre d'agriculture, Civam, Gab… Ils ont une vision précise de la situation de l'agriculture biologique locale, peuvent apporter un conseil technique, organisent souvent des formations type stages Vivéa, animent des groupes de travail sur des opérations de promotion et de mise en marché des produits. Hormis dans certains départements où les PPAM sont bien développées (Drôme, Alpes de Haute Provence…), ces organismes sont rarement en mesure de diffuser des informations sur les PPAM en agriculture biologique. Vous pouvez dans ce cas vous adresser aux organismes de la filière présentés en première page de ce guide.

Comment raisonner sa production de PPAM Bio ?

Gérer la maîtrise technique de nouvelles cultures, la transformation de la plante (séchage, distillation) et sa commercialisation, est souvent lourd et difficile à assurer simultanément au démarrage de l'activité. Il peut être plus confortable d'adhérer à un groupement de producteurs qui commercialise collectivement la production et propose des services aux adhérents (appui technique, matériel de transformation collectif).

LISTE DES STRUCTURES DE PRODUCTION COLLECTIVES DE PPAM BIO RECENSEES EN FRANCE (liste non exhaustive)

Les groupes de producteurs

Région	Nom de la structure	Nom du Président ou du contact	Adresse	Tél	Fax	E-mail	Site Internet ou descriptif de l'activité
AUVERGNE	SICARAPPAM (OP)	Denis CHAUD	2, place des Batailles - 63260 AUBIAT	04.73.97.28.33	04.73.97.29.09	contact@sicarappam.com	*www.sicarappam.com* Plantes médicinales, aromatiques
	Syndicat AuverBioArôme	Stéphane SALLE (Psdt) Bernard JAFFEUX (Vice-Psdt)	Rue Sous le Village 63200 PESSAT VILLENEUVE	04.71.76.13.81 04.73.63.13.22 06.15.07.10.77	04.73.63.13.22	steph.salle.helpac@orange.fr auverbioarome@laposte.net	Plantes à parfum, aromatiques
	Coop. Plantes de Pays (OP)	Bernard PREVAULT	5 rue des Batailles – 63260 AUBIAT	04.73.97.60.58	04.73.97.60.58	coop.plantesdepays@orange.fr	*www.plantesdepays.fr* Plantes médicinales
BOURGOGNE	Socofruit (OP)	Florent BAILLARD	1 impasse des Gillées 21190 MERCEUIL	03.80.21.47.88	03.80.26.86.48	Florent.baillard@wanadoo.fr	Bourgeons de cassis
LANGUEDOC-ROUSSILLON	GIE Plante Infuse	Claire MOUCOT	Zone Artisanale 48110 ST CROIX VALLEE FRANCAISE	04.66.44.08.16		planteinfuse@free.fr	*www.planteinfuse.net*
	Bio Garrigues Méditerranée	Vincent CHAMPENOIS Julie PERRIN	Immeuble Beauvallon, 97 rue Grieg 30900 Nîmes	04.15.09.82.74		j.perrin@biogard.fr	Plantes aromatiques, lavande
	Distillerie de Murviel-lès-Béziers	Lise CARBONNE	19 av Edouard Bonnafé 34490 MURVIEL LES BEZIERS	04.67.37.85.14 06.07.65.34.69	04.67.37.85.14	domainegaltier@wanadoo.fr	Plantes aromatiques et huiles essentielles
	SICA Biotope (OP)	Vicki GERBRANDA	Village Actif 30460 SOUDORGUES	04.66.85.44.59	04.66.85.26.57	biotope@biotope-fr.com	Plantes médicinales et aromatiques, produits transformés

Région	Nom de la structure	Nom du Président ou du contact	Adresse	Tél	Fax	E-mail	Site Internet ou descriptif de l'activité
RHONE-ALPES	Coop. des plantes aromatiques du Diois (OP)	David VIEUX Florence PITIOT	26340 VERCHENY	04.75.21.65.35	04.75.21.65.15	pamdiois@club-internet.fr	Plantes aromatiques, médicinales et huiles essentielles
	Grouparome	Jacky TOURRE	Hameau Tarendol – 26110 Bellecombe	04.75.27.33.91	04.75.27.33.91		Huiles essentielles
	SICA BioPlantes (OP)	Claire CHASTAN Eric CHAUVIN	Les peupliers- Lozeron - 26400 GIGORS ET LOZERON	04.75.42.44.68 06.71.78.72.45 06.81.35.22.38	04.75.42.65.27	clairechastan@orange.fr earl.carisse@wanadoo.fr	Plantes aromatiques, médicinales et huiles essentielles
	SICA Viva Plantes (OP)	Vincent DESCHANDOL	La Tourette - 07200 MERCUER	04.75.93.87.71	04.75.93.87.23	Viva-plantes07@wanadoo.fr	Plantes médicinales
	Syndicat des producteurs de ppam des Savoie	Benoît CLAUDE	Chez Philippe DURAND - Chef lieu - 73340 LE NOYER	09.79.20.85.45	09.79.20.85.45	sanglierphilosophe@wanadoo.fr	Plantes médicinales et aromatiques, produits transformés
	Coop. France Lavande (OP)	Eliane BRES Vincent CLARY	La Grange des Meuniers – 26170 MONTGUERS	04.75.28.01.22	04.75.28.63.60	contact@france-lavande.com	*www.france-lavande.com* Plantes aromatiques et huiles essentielles
PROVENCE ALPES-COTE-D'AZUR	COPAMIVAR (OP)	André DOUDON	Le Pont de l'Arc - 13530 TRETS	04.42.61.52.38	04.42.61.31.13	copamivar@wanadoo.fr	*www.copamivar.com* Plantes aromatiques
	SCA3P (OP)	Michel KRAUSZ	Le Vignaou 04150 SIMIANE LA ROTONDE	04.92.75.93.12	04.92.75.91.91	michel.krausz@sca3p.fr	*www.sca3p.com* Huiles essentielles
	Coop. Parfum Provence Ventoux (OP)	Bernard GRANET Edwige PREHAUT	Route de Saint Trinit - 84390 SAULT	04.90.64.17.06	04.90.64.17.07	parfumsventoux@free.fr contact@sca-ppv.fr	Plantes aromatiques, médicinales et huiles essentielles
PROVENCE ALPES-COTE-D'AZUR	Les Fleurs d'Exception du Pays de Grasse	Geneviève Juge	57 avenue Pierre Sémard 06130 Grasse	04.92.42.34.08	04.92.42.34.01	genevieve.juge@fleur-exception-grasee.com	*http://www.fleurs-exception-grasse.com* Plantes à parfum
CORSE	Syndicat des producteurs de PPAM Corse	Jean-Pierre CAUX (Psdt) Valentin Marie (CIVAM Bio)	U Salvadoraghiu - 20117 OCANA	06.72.89.45.34 06.14.26.82.88		corsicapam@aol.com valentin.marie.bio@gmail.com	Huiles essentielles
PAYS DE LA LOIRE	Coop. Anjou Plantes (OP)	Florian GUILLOU François DUVEAU	Les Fresches – Route de Jallais 49120 ST LEZIN	06.98.18.02.30 06.26.98.02.30	02.41.63.06.13	anjou-plantes@anjou-plantes.fr	*www.anjou-plantes.fr* *www.adatris.fr* Plantes médicinales, huiles essentielles
	PPAM Bio d'Anjou	Denis Delaunay	Monbuisson 49120 Chemillé	02.72.62.51.95		denisetclaudine.delaunay@sfr.fr	Camomille romaine, menthe, cassis, vigne rouge. Huiles essentielles.
POITOU-CHARENTES	GIE BioloPAM 17	Didier DORIN	1 chemin des Palombes 17220 SAINTE SOULLE	05.46.37.63.55	05.46.37.63.55	didier.dorin@orange.fr	Plantes aromatiques et médicinales

Autre organisation

Syndicat SIMPLES (syndicat des producteurs de ppam bio en zone de montagne)	Sylvain TURINA (secrétaire)	Chemin des Genestons 26110 NYONS	06 62 50 24 80	secretariat@syndicat-simples.org	www.syndicat-simples.org SIMPLES regroupe depuis 25 ans une centaine de producteurs-cueilleurs de plantes des massifs montagneux de France et de Suisse. SIMPLES représente une gamme d'environ 160 espèces aromatiques, médicinales, tinctoriales, sèches en tisanes, aromates, sels, vinaigres, cosmétiques, huiles essentielles et hydrolats produits selon un cahier des charges très rigoureux qui garantit une éthique et une qualité de haut niveau.

Où vendre les PPAM Bio ?

C'est le premier point sur lequel il faut réfléchir dans un projet de développement des PPAM.

- La vente directe au consommateur final : il existe actuellement deux décrets qui réglementent la vente des plantes médicinales et la vente des huiles essentielles :

- Le décret 2008.841 du 22 Aout 2008 relatif à la vente au public des plantes médicinales inscrites à la pharmacopée et modifiant l'article D4211-11 du code de la santé publique.
- Le décret n° 2007-1198 du 3 Août 2007 modifiant l'article D4211-13 du code de la santé publique relatif à la liste des huiles essentielles dont la vente au public est réservée aux pharmaciens.

- La vente à des grossistes ou laboratoires.
- La vente par un groupement de producteur.

Comment produire et à quel prix ?

L'Iteipmai propose des fiches techniques par plante présentant une synthèse actualisée des données essentielles sur leur pratique culturale, l'information de référence nationale : généralités (dénomination, description botanique, constituants principaux, usages, quelques données économiques), techniques de production (variétés, installation, entretien, récolte, rendements, ...). Des fiches sur le compostage, le désherbage… sont également disponibles.
Vous trouverez la liste de ces documents dans la rubrique « Nos publications » du site internet de l'Iteipmai : http://www.iteipmai.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=57&Itemid=48
Un bon de commande de ces fiches est disponible à la page 21 de ce guide.

La Chambre d'Agriculture de la Drôme a publié un « Guide des PPAM » regroupant de nombreuses informations techniques, économiques et réglementaire dont vos trouverez le bon de commande en page 22-23 de ce guide.

La Chambre d'Agriculture Rhône-Alpes met également à disposition des fiches technico-économique (lavande, lavandin, suage sclarée, thym, sarriette et romarin), disponibles à l'adresse suivante: http://rhone-alpes.synagri.com/portail/fiches-technico-economiques-ab (Fiches 7, 15, 22, 51, 52, 53.
Aller en bas de la page et cliquer sur les rectangles « consulter doc… »).

Comment transformer les PPAM Bio ?

La production des PPAM pour de la vente en frais est essentiellement limitée à la vente directe des plantes aromatiques et à l'approvisionnement des laboratoires homéopathiques.
Dans la plupart des cas le projet d'installation ou de développement d'un atelier de PPAM Bio doit inclure la mise en place d'un atelier de transformation : séchage ou distillation pour la production d'huiles essentielles.

Si vous souhaitez des renseignements sur la transformation des PPAM Bio, contactez le CRIEPPAM.

Quels sont les cahiers des charges spécifiques à la production des PPAM biologiques ?

Produire des PPAM en agriculture biologique implique le respect du règlement européen 834/2007, relatif à l'agriculture biologique. Il existe en plus de ce règlement officiel, des cahiers des charges de marques privées qui précisent de façon spécifique les modes de production des PPAM Bio :
- Cahier des charges Simples : spécifique à la production des PPAM biologiques en zones de montagne,
- Cahier des charges Bio Solidaire de l'association Bio Partenaire,
- Cahier des charges Nature et Progrès,
- Cahier des charges Déméter pour la production en biodynamie.

ON DE COMMANDE

POUR UN ABONNEMENT DE 4 NUMÉROS A HERBABIO

à renvoyer au CPPARM – Les Quintrands – Route de Volx – 04100 MANOSQUE

Nom de la structure : _____

Adresse : _____

Code Postal : /__/__/__/__/__/ Ville : _____

Téléphone : _____Fax : _____

E mail : _____

Dans le cas d'un Groupement de producteurs, GIE…etc. : nom et adresse des producteurs adhérents à qui envoyer le bulletin *(Le CPPARM s'engage à ne pas communiquer cette liste et à ne l'employer que pour l'envoi du bulletin Herbabio)*

Nom - Prénom	Adresse	Code Postal	Ville

Je soussigné(e), _____, Président(e) ou Responsable de la structure _____, souhaite que les producteurs adhérents désignés ci-dessus soient destinataires des 4 prochains bulletins d'Herbabio. A cette fin, je vous joins un chèque libellé à l'ordre du CPPARM d'un montant de (1) : ……..euros.

Fait à _____, le _____

Signature :

TARIFS	
Individuels	**16 €**
Groupements de Producteurs, GIE, …etc. **De 0 à 10 producteurs** **De 10 à 20 producteurs** **Pour 20 producteurs et plus**	 **80 €** **120 €** **160 €**
Organismes professionnels, Centre de formation, Société…	**30 €**

BON DE COMMANDE PUBLICATIONS
à adresser avec votre règlement à iteipmai - BP 80009 - Melay - F 49120 CHEMILLÉ

NOM, Société ou organisme _____

Adresse _____

Code postal _____ **Ville** _____

Tél. _____ **Pays** _____

Fax _____ **e-mail** _____

NON ADHERENT ITEIPMAI

Frais port inclus

Règlement à joindre impérativement à la commande :
chèque, mandat (rayer la mention inutile)

Domiciliation bancaire :
Crédit Mutuel - F 49120 CHEMILLÉ
n° 10278 39416 00021010001 55

CE et Étranger : BIC CMCIFR2AANG
IBAN : FR76 1027 8394 1600 0210 1000 155

Rappel : frais transfert paiement à votre charge à indiquer à votre banque

Date : ……

Signature :

	TARIF EN € TTC				
	Qté	France	CE	Autres pays	TOTAL
Fiches techniques (unité)					
Nouvelles éditions (de 2006 à 2011)		15,55	16,00	20,00	
☐ Aneth ☐ Angélique ☐ Basilic ☐ Camomille ☐ Coriandre ☐ Estragon ☐ Fenouil doux ☐ Mélisse ☐ Menthe poivrée ☐ Origan ☐ Persil ☐ Romarin ☐ Sarriette vivace ☐ Thym ☐ Valériane					
Autres (éditions de 1992 à 1996)		15,55	16,00	20,00	
☐ Anis vert ☐ Ballote fétide ☐ Bardane ☐ Bleuet ☐ Bourrache ☐ Carvi ☐ Cerfeuil ☐ Chardon Marie ☐ Ciboule ☐ Ciboulette ☐ Échinacée ☐ Ficaire ☐ Hysope ☐ Livèche ☐ Marjolaine ☐ Matricaire ☐ Millepertuis ☐ Oseille ☐ Petite absinthe ☐ Piloselle ☐ Pissenlit ☐ Régisse ☐ Reine des prés ☐ Rue ☐ Safran ☐ Sarriette annuelle ☐ Sauge officinale ☐ Sauge sclarée ☐ Souci ☐ Verveine					
Ravageurs et auxiliaires de PA du Sud-Est de la France		19,14	20,00	24,00	
Utilisation des plantes médicinales et aromatiques en alimentation animale		95,69	96,00	120,00	
~~Séchage : des principes ... à la définition de votre installation~~		~~83,72~~	~~84,00~~	~~105,00~~	rupture de stock
Fiches technique bio		10,17	13,50	17,00	
☐ Anis vert ☐ Cassissier ☐ Fenouil doux ☐ Lavande ☐ Mauve ☐ Mélisse ☐ Menthe poivrée ☐ Millepertuis ☐ Reine des prés ☐ Sauge officinale ☐ Valériane ☐ Verveine odorante ☐ Thym					
Fiche thématique : le compostage		10,17	13,50	17,00	
Recueil thématique : désherbage des PPAM (5 fiches)		10,17	13,50	17,00	
ou fiches à l'unité :		5,98			
☐ Prévention et itinéraires techniques ☐ Les paillages ☐ Appareils de désherbage mécanique ☐ La solarisation et la vapeur ☐ Le désherbage thermique					
Herbalia (4 numéros par an)		35,89	40,00	40,00	
TOTAL DE VOTRE COMMANDE					

Mise à jour tarif : 01/01/2012

Guide
Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales

"Le document de référence de la filière"

Édition 2014

Au sommaire :

L'équipe PPAM de la Chambre d'Agriculture de la Drôme
Les partenaires de la filière
Zoom sur...
- La production des PPAM en France
- Tableau de bord 2012 de la production de PPAM biologiques en France

Actualités réglementaires
- La vente directe des PPAM
- Les réglementations applicables aux distilleries

Actualités techniques
- Les expérimentations menées par la Chambre d'Agriculture de la Drôme
- Les différentes techniques d'extraction
- Les tours de refroidissement
- Le séchoir à caillebotis pour plantes aromatiques et médicinales
- Le suivi des ravageurs en PPAM
- La mise en place de couverts végétaux dans les parcelles de lavande lavandin
- Les PPAM au salon Tech&Bio 2013 - Focus désherbage

Actualités diverses
- L'équipe PPAM de la CA26 en voyage d'études en Suisse
- Le Plan stratégique FranceAgriMer
- Réunions « Bout de champ » 2013 : un bilan satisfaisant
- La filière plants sains
- Création de l'APPSL, Association des Pépiniéristes de Plants Sains Lavandula
- Le réseau de fermes ressources en PPAM bio en Rhône-Alpes
- Une nouvelle épice est née : le Poivre de Cassis ©
- État des lieux sur la gentiane en France
- Le « Portail PPAM » de PPAM de France
- La production de PPAM à destination du marché des plantes médicinales
- La démarche Censo
- Nouvelles du fonds de dotation SPLP
- Le fonds de dotation SHARE
- Agenda permanent des collectes de déchets agricoles dans la Drôme

Actualités homologations
- L'homologation
- Les produits phytosanitaires autorisés

Caractéristiques techniques de quelques lavandes et lavandins
- Lavandins GROSSO, ABRIAL, SUPER, SUMIAN
- Lavandes RAPIDO, CARLA, MAILLETTE, MATHERONNE, DIVA, C15.50, 77.13

Fiches techniques
- MELISSE
- SAFRAN
- SAUGE OFFICINALE
- SAUGE SCLARÉE

Les formations organisées par la Chambre d'Agriculture de la Drôme
Annuaire de contacts

233 pages
Retrouvez un extrait sur www.synagri.com/drome

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE DRÔME

BON DE COMMANDE

Si vous souhaitez commander la publication

« **Guide Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales** »

Édition 2014

nous vous prions de bien vouloir nous renvoyer ce coupon rempli, avec votre règlement.

Une facture au nom du payeur vous sera envoyée dans le mois qui suit la réception du chèque.

Le chèque est à libeller au nom de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture et à envoyer à l'adresse suivante :

Chambre d'Agriculture de la Drôme – Mme Denise HUBER
95 avenue Georges Brassens
CS 30418
26 504 BOURG LES VALENCE CEDEX

Adresse de livraison	Adresse du payeur
Si adresse identique à celle du payeur : ☐	
Société :.....	Société :.....
Nom & prénom :	Nom & prénom : .....
Adresse :	Adresse : .....
.....	.....
Code postal :	Code postal : .....
Commune :	Commune : .....

Tarif unitaire*	Nombre d'exemplaires	Total
60 € TTC		

* : Un tarif groupé est possible. Nous consulter.

Votre n° SIRET :	Signature du payeur
Votre adresse mail :	Date :

Chambre d'Agriculture de la Drôme
95 avenue Georges Brassens - CS 30418 - 26 504 BOURG LES VALENCE CEDEX